

FICHE PEDAGOGIQUE

Volume Horaire : 240 heures

| | | | | | |
|-----------------------------|--|----------------------------|---|-----------------------------|--|
| Public concerné | <p>Entraîneur, éducateur, de club de niveau régional, entraîneur, éducateur d'équipes de jeunes de niveau national, chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif, éducatif et associatif.</p> | | | | |
| Objectifs | <p>L'entraîneur de football encadre la pratique en sécurité. Il est en capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ mettre en œuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ; ○ entraîner une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes ; ○ assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ; ○ diriger une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes ; ○ participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ; ○ effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure. | | | | |
| Pré-requis | <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="background-color: #0056b3; color: white; text-align: center; vertical-align: middle;">Entrée en formation</td> <td> <p>Le candidat doit au moment de son entrée en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être âgé de 18 ans révolus, ○ être licencié à la FFF pour la saison en cours, ○ être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue), ○ être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1), <p>et,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou CFA ou CFA2 pendant 100 matches en seniors, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football ». </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #0056b3; color: white; text-align: center; vertical-align: middle;">Certification finale</td> <td> <p>Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être licencié à la FFF pour la saison en cours ○ être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la F.F.F. ○ avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure. </td> </tr> </table> | Entrée en formation | <p>Le candidat doit au moment de son entrée en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être âgé de 18 ans révolus, ○ être licencié à la FFF pour la saison en cours, ○ être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue), ○ être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1), <p>et,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou CFA ou CFA2 pendant 100 matches en seniors, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football ». | Certification finale | <p>Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être licencié à la FFF pour la saison en cours ○ être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la F.F.F. ○ avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure. |
| Entrée en formation | <p>Le candidat doit au moment de son entrée en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être âgé de 18 ans révolus, ○ être licencié à la FFF pour la saison en cours, ○ être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue), ○ être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1), <p>et,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou CFA ou CFA2 pendant 100 matches en seniors, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football, <p>ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football ». | | | | |
| Certification finale | <p>Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être licencié à la FFF pour la saison en cours ○ être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la F.F.F. ○ avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure. | | | | |

Programme

La formation au Brevet d'Entraîneur de Football se compose de 3 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- **UC 1 : être capable de mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football (40h)**
UC1-1 : soutenance orale : le stagiaire présente son projet sportif pendant 30 minutes.
UC1-2 : le stagiaire, lors d'une épreuve écrite d'une durée de deux heures, présente une étude de cas thématique : analyse des éléments structurant un projet sportif
- **UC 2 : être capable d'entraîner, en sécurité, une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes (120h)**
UC2-1 : le stagiaire présente, oralement, pendant trente minutes, son cahier d'entraînement, et propose une analyse des problématiques rencontrées lors du stage pratique de mise en situation professionnelle
UC2-2 : le stagiaire conduit une séance d'entraînement d'une durée maximale d'une heure et trente minutes, en sécurité, suivie d'un entretien de vingt minutes maximum avec le jury
- **UC 3 : être capable de diriger une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes (80h)**
UC3-1 : le stagiaire présente, oralement, pendant trente minutes, l'analyse d'un projet de jeu
UC3-2 : le candidat dirige une équipe lors d'une compétition de niveau régional et de niveau national jeunes, en sécurité.

M. S. P.

- **Mise en Situation Professionnelle** : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football de niveau régional et de niveau national jeunes, validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.
- Cette **Mise en Situation Professionnelle**, consiste à entraîner (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entraînement) tout au long de la saison une équipe de football à 11 de U15 à seniors, du plus haut niveau district, de niveau régional ou national, à raison de 2 à 3 entraînements par semaine et de suivre cette équipe en compétition.

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, Spiral Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Spiral Connect)

Coût

Calendrier et lieu de formation : se rapprocher d'une des Liges régionales Centre Interrégional de Formation suivantes :

- | | |
|--------------|-----------------------|
| - Aquitaine | - Midi-Pyrénées |
| - Atlantique | - Nord-Pas-de-Calais |
| - Bourgogne | - Normandie |
| - Bretagne | - Méditerranée |
| - Centre | - Paris-Ile-de-France |
| - Lorraine | - Rhône-Alpes |

Coût pédagogique : 2 800 € Net de taxes (en fonction du parcours de formation du stagiaire)